

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Objet de l'enquête :

Arrêté municipal : n°2024 - 404 - 7

## Modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Rians

Le Maire de la commune de Rians a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Conformément à l'article R104-35 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale mentionnée à l'article R. 104-21 a décidé de rendre un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la procédure de Modification de droit commun n°1 du PLU. L'avis conforme n°CU-2024-3718 du 29 juillet 2024 fait partie du dossier d'enquête publique.

## L'enquête se déroulera en mairie de Rians au 30 rue de la République

**du lundi 30 septembre 2024 à 8h00, au mardi 29 octobre à 16h15.**

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de modification de droit commun n°1 du PLU, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie de Rians, au 30 rue de la République, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h15 et le vendredi de 13h30 à 16h00. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5615>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions du lundi 30 septembre 2024 à 8h00 au mardi 29 octobre 2024 à 16h15 :

- sur le registre papier disponible à la Mairie de Rians, située au 30 rue de la République, aux horaires d'ouverture habituels.
- par courrier postal à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur, « enquête publique modification n°1 du PLU », 30 rue de la République 83560 RIANNS
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/5615>
- Par courriel à l'adresse : [enquete-publique-5615@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5615@registre-dematerialise.fr)
- Et auprès du commissaire enquêteur pendant ses permanences organisées à la Mairie de Rians, située au 30 rue de la République.

**Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Rians, située au 30 rue de la République, aux jours et horaires suivants :**

- **Le lundi 30 septembre 2024 de 8h00 à 12h00**
- **Le jeudi 10 octobre 2024 de 13h30 à 16h30**
- **le jeudi 24 octobre 2024 de 13h30 à 16h15**
- **le mardi 29 octobre 2024 de 13h30 à 16h15 (clôture de l'enquête)**

Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par téléphone au 04 94 72 64 80 ou auprès de Monsieur le Maire, par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Rians, « enquête publique modification n°1 du PLU », 30 rue de la République, 83560 RIANNS.

### **Caractéristiques principales du projet :**

Prendre en compte le risque inondation, par un règlement et un zonage adapté. Prendre en compte les remarques du SDIS du Var. Ajuster certaines règles du PLU qui, à l'usage, présentent des difficultés d'application, ou ne répondent pas à leurs objectifs initiaux. Retravailler les OAP des zones d'urbanisation future (1AU) pour prendre en compte des enjeux paysagers et les contraintes d'accès, de topographie. Mener une réflexion sur les zones d'urbanisation future strictes, afin que les règles concernant les constructions existantes puissent évoluer à la marge. Faciliter l'implantation des panneaux solaires en toiture, y compris sur les équipements publics. Encadrer les changements de destination. Mettre à jour la liste du patrimoine. Mettre à jour les emplacements réservés. Améliorer la protection paysagère de certains quartiers, entre autres : Sainte Catherine, les Andrieux, les abords de Notre Dame de Nazareth, le pré de Foire, les abords de la RD3.

### **Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :**

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de modification du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et aux vues des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, et notamment des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

### **Modalités relatives à l'enquête :**

Monsieur Olivier Riché a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon par décision n° E23000047 /83 en date du 6 octobre 2023. A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations. Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Var et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5615> pour y être tenue à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.